

SEANCE DU 22 AVRIL 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
48

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
48
Date de la convocation :
15 avril 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE

5.1 EXECUTIF

C2026-55 Election des vice-présidents

Le Président élu rappelle :

Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT applicables aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT).

L'élection se déroule au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il n'y a pas d'obligation de parité pour les vice-présidents. La loi prévoit une obligation de parité s'agissant de l'élection des adjoints. Cette obligation de parité n'est cependant pas transposable à l'élection des vice-présidents.

Vu la délibération n° C2026-54 du conseil communautaire fixant à 8 le nombre de vice-présidents,

Vu le procès-verbal d'élections des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire de la CC Bresse Louhannaise Intercom', après en avoir délibéré au scrutin secret,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus vice-présidents :

- 1^{er} Vice-Président, Mickaël CHEVREY
- 2^{ème} Vice-Président, Gérald ROY
- 3^{ème} Vice-Présidente, Carole RIVOIRE-JACQUINOT
- 4^{ème} Vice-Président, Didier LAURENCY
- 5^{ème} Vice-Président, Jean-Marc ABERLENC
- 6^{ème} Vice-Présidente, Mathilde CHALUMEAU
- 7^{ème} Vice-Président, Eric BERNARD
- 8^{ème} Vice-Président, Patrice MARLIN

et les DÉCLARE immédiatement installés.

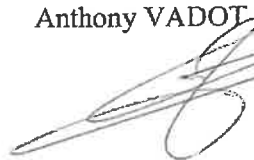
Secrétaire de séance
Vincent CAVALIERE



Date 29 avril 2026

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 29 avril 2026